OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

Le Numéro 25 CENTIMES — ROUBAIX ET DÉPARTEMENTS

65e Année. — N° 144 — DIMANCHE 23 MAI 1920

Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, Roubaix et 28, rue Carnot, Tourcoing

LES CHEMINOTS CONTINUENT LA GRÈVE

MOIS D'ABORD !

Il est mêlé de tout dévoué depuis la [illegible] de Normandie et des prêtres de [illegible], logés dans des cases humides, au milieu des ruines, attendent encore le secours qui leur permettra de rebâtir la maison, de ensemencer la terre, de relever l'usine.

Dix-huit mois, et l'Allemagne qui a signé le traité de paix, qui en a accepté toutes les rigueurs, ne nous a pas encore versé un [illegible] !

Supposons pour un instant que nous ayons les [illegible], le droit nous permettrait-il de [illegible], d'exiger, d'ajourner l'exécution du traitement qu'il nous eût imposé?

Pensez, dans les plus petits hameaux, dans les villages, dans les bourgs comme dans les villes, il serait depuis le premier jour, installé en maître : il recevrait les impôts, exploiterait nos mines, nos chemins de fer, nos usines, rançonnerait la terre.

Nous le tuer, comme de pauvres esclaves, nous travaillerions tous pour l'Allemagne, jusqu'à extinction de notre dette.

Eh bien, n'avons-nous pas connu toutes les douleurs, et n'avons-nous pas senti de quel poids pèserait sur nous la cruauté allemande le jour où nous serions des vaincus!

Dans toutes les réunions où s'élaborent les projets de révision qui touchent au traité de paix, nous, les envahis, nous voudrions être [illegible] !

Pourquoi tant de délégations vis-à-vis des [illegible] qui ont battu nos maisons, incendié nos églises, détruit nos industries, ravagé nos terres, affamé nos populations, massacré en nombre tant d'innocentes victimes?

Si nous avons souffert avec tant de courage, c'était avec l'espoir que tant de crimes seraient châtiés, et qu'un jour justice serait faite.

Or, voilà qu'à San-Remo il a été décidé qu'une entrevue aurait lieu à Spa, où les délégués allemands pourraient être entendus. Depuis quand donc les vaincus ont-ils le droit de parler?

Il serait question, dit-on, de fixer le chiffre global de la dette allemande; on parle même de la réduire de 245 à 120 milliards, à condition que les versements se feront en or et à date fixe.

Si encore nous avions la priorité sur ces versements; mais non, l'Angleterre déclare qu'il est une chose qui passe avant les mutilés dévastés, c'est le sang versé par ses enfants, et qu'en conséquence ses mutilés passent avant tout.

L'Angleterre a raison d'estimer à sa vraie valeur le capital humain, mais elle n'a pas été seule atteinte dans sa chair; nos soldats comme les siens sont tombés au champ d'honneur, et nos mutilés se chiffrent par milliers. Sur ce point, aucune distinction à faire entre nos deux pays, si ce n'est que nous avons infiniment plus de morts et de mutilés que l'Angleterre.

Tous les Alliés qui ont combattu à nos côtés ont les mêmes droits à notre reconnaissance; les soldats qui nous ont donné la victoire n'ont pas de nationalité, tous sont frères, tous méritent notre admiration, et notre premier devoir est de penser à tous ceux qui ont souffert.

Mais, pour faire une répartition consciencieuse des versements allemands, il faut d'abord rétablir l'égalité entre les Alliés: or, nos soldats des pays envahis n'ont plus rien, plus un abri; leurs fermes et leurs usines sont détruites, leurs familles sont dispersées, ruinées; quand on leur aura rendu tout ce qu'ils ont perdu, ils se trouveront alors seulement les égaux de leurs alliés.

C'est la terre de France qui a servi de champ de bataille à nos amis comme à nos ennemis.

C'est à la grande blessée que doivent aller d'abord les secours qu'elle réclame.

Le traité de paix n'ayant pas spécifié le chiffre à affecter au relèvement de nos ruines, et à la créance des alliés, une Commission, dite Commission des réparations, avait été nommée pour la fixation des indemnités à imposer à l'Allemagne. Les délégués alliés devraient se réunir pour en discuter l'importance et la répartition.

M. Raymond Poincaré, qui avait accepté de représenter la France dans ce Conseil, vient de donner sa démission; c'est, qu'en effet, le rôle de la Commission des réparations disparaît, si les représentants des gouvernements alliés veulent traiter cette question, à Spa, avec les Allemands, et fixer, dès à présent, le chiffre d'une indemnité dont il est matériellement impossible d'apprécier l'importance, avant que soient réunies, discutées, appréciées, toutes les revendications des sinistrés.

Pourquoi ne pas exiger de l'Allemagne un acompte important sur une dette dont le montant ne serait fixé que plus tard? Et pourquoi ce versement n'était-il pas d'abord au pays le plus éprouvé : à la France?

Accepter de traiter avec le Boche c'est lui donner des armes.

Pour lui, le contrôle est une faiblesse. Il veut donc le traiter en vainqueur, lui imposer ses conditions, avec défense de les discuter; l'Allemagne, sensible qu'à la force brutale, n'obéit qu'à la terreur.

Il manque à nos alliés et à nos gouvernants d'avoir vécu sous la botte allemande. M. Poincaré, qui a parcouru nos plaines dévastées, et qui a souffert dans ce coin de terre qui fut témoin de son enfance, incarnait bien la voix des ruines; pourquoi ne [illegible] pas pour nous au sein de l'assemblée de Spa?

Mme REBOUX.

INFORMATIONS

RÉPARATION PRODIGIEUSE

Paris, 21 mai. — Le « Journal officiel » publie un décret prohibant l'importation des cosmétiques de chlorure et de [illegible] de la [illegible].

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

Paris, 21 mai. — Au cours de l'assemblée générale des Sociétés de géographie, M. Léonard, administrateur des Colonies, a fait l'exposé des travaux pouvant intéresser la France dans [illegible] l'avenir avec [illegible] les difficultés de ravitaillement des régions dévastées, grâce à l'appoint des richesses coloniales [illegible] le cuivre, le textile, le fer, les [illegible], graisses et [illegible] ; [illegible] de l'Afrique occidentale [illegible].

LE GÉNÉRAL LYAUTEY REMETTRA SES ATTRIBUTS

Paris, 21 mai. — Le « Journal officiel » publie un décret [illegible] le général Lyautey [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

LE NOUVEAU CABINET HITCH

Rome, 21 mai. — Le nouveau cabinet est ainsi [illegible] : président du Conseil et ministre de l'Intérieur, M. Hitch; Affaires étrangères, M. [illegible]; Colonies, M. Rainel; Trésor, M. [illegible]; Finances, M. de Nava; Travaux, M. [illegible]; Agriculture, M. Micheli; Enseignement, M. [illegible]; Justice, M. Fulci; Guerre, M. [illegible]; Marine, [illegible] [illegible]; Travaux publics, M. Terni; Territoires libérés, M. Lo[illegible]; Postes, M. [illegible].

UN DRAME MARITALEUX

Paris, 21 mai. — Une grande indignation s'est [illegible] à Paris, par un dessin de la revue allemande « Simplicissimus » affiché dans les kiosques des boulevards, dont la première page est remplie par un dessin scandaleux. Ce dessin représente un officier français qui [illegible] un revolver sur un vieux paysan allemand occupé à biner la terre. L'officier oblige le paysan à lever ses bêches en lui disant : « Donnez vous donc, vous pouvez bien arracher la terre avec les mains. »

Choses & Autres

Après le verdict.

En sortant du greffe du 2e conseil de guerre où l'on venait de lui signifier son acquittement, le général Fournier voit un ancien se diriger vers lui et faire le geste de l'embrasser. Il se recule un peu :

— Qu'est-ce qui me vaut l'honneur, maître?

— Ce verdict que j'attendais.

— Vous aurait-il surpris?

— Non. Au contraire.

— Alors, serrons-nous simplement la main, voulez-vous?

Et le général tend en un geste large sa main droite, mais ses yeux sont cernés de tortures.

***

Le Club des quinquagénaires.

Une Société dite des Cinquante Ans vient de se créer à Clichy, sous la présidence du maire.

La condition la plus importante à remplir pour en faire partie, c'est d'être quinquagénaire, de façon révolue.

La Société a pour but, au moment du décès d'un de ses membres, de verser à sa famille une somme de 2.000 francs, ainsi répartie : 1.500 francs espèces, 500 francs frais d'enterrement.

On assure que les femmes n'y sont pas admises. Pas plus à Clichy qu'ailleurs, on ne trouve de femmes qui veuillent consentir à avoir cinquante ans.

***

Contrairement à l'opinion banale, c'est surtout quand on est vieux qu'il faut garder ses illusions, parce qu'on n'a plus, comme dans la jeunesse, le temps de les remplacer par d'autres.

LUTTE DES CLASSES

Il y a peu de temps encore, dire qu'il n'y avait pas de classes économiques apparaissait comme le paradoxe d'esprits tout-à-fait ignorants de la réalité.

L'idée amusait un peu ; on ne la discutait pas. Les plus vigoureux défenseurs de l'ordre social recevaient comme un dogme, l'existence de classes bien tranchées : patrons d'un côté de la barricade, ouvriers de l'autre, que leurs intérêts forcément opposés devaient fatalement pousser à la lutte.

La lutte des classes! La considérer comme inévitable c'était, de la part des conservateurs de l'ordre, accepter — faute capitale — le terrain choisi par l'adversaire révolutionnaire. C'était hâter le conflit et la catastrophe que l'on voulait empêcher.

Peut-être qu'aujourd'hui, à la lumière des événements qui s'accomplissent, les vues de beaucoup se sont modifiées sur ce point. Peut-être qu'il ne semble plus aussi impossible de combattre l'idée, ni même le fait de la lutte des classes.

Qu'avons-nous vu, en effet, à l'origine de la présente crise? La France se sauvant elle-même, comme aux premiers temps de la guerre, par sa magnifique réaction contre l'idée sauvage de la guerre civile. Voilà ce qui est naturel, et non pas la lutte des classes.

Le premier sentiment qui a triomphé de cette barbare conception, c'est donc le sentiment national.

Puis, où donc la grève révolutionnaire, extra-professionnelle, a-t-elle rencontré la plus grande résistance de la part des travailleurs eux-mêmes qui y étaient conviés? Dans nos régions libérées, dont le récent malheur a fait plus s'attacher de leurs habitants, a rendu plus sensible pour eux leur devoir envers la petite patrie.

Ainsi, après le sentiment national, l'intérêt de la Région se place encore au-dessus de l'intérêt de classe.

Puisqu'il en est ainsi ; puisque, grâce à son instinct admirable, le peuple français lui-même a proclamé par le fait la supériorité de l'intérêt national, en premier lieu ; de l'intérêt régional, en second lieu, sur l'intérêt de classe, est-il bien difficile de comprendre que ce dernier est encore dominé par l'intérêt de la profession, autrement dit de la production ?

Non. Car la Nation, la Région — préférées, on le sait maintenant, à l'intérêt particulier — ne peuvent vivre que par la meilleure Production, et celle-ci n'est assurée que si chaque groupe de producteurs, patrons, ouvriers, employés, a en vue l'intérêt de la profession avant son bien propre, qui ne sera pas négligé pour cela.

On voudra peut-être encore prêter attention à un fait qui démontre la nécessité de l'accord social.

Trompés par les meneurs ; victimes et non pas coupables, nous le répétons toujours, certains travailleurs manuels ont manqué au service public que l'Etat, que la Cité, c'est-à-dire nous tous, leur avait confié. De cette défaillance, tout le monde souffre et les ouvriers les premiers.

Voulant seulement servir, et non brimer personne, d'autres travailleurs, ceux de l'intelligence, ne sont mis à suppléer ces défaillants. Alors, ces travailleurs manuels, à qui leurs mauvais bergers ont tant prêché qu'ils avaient tous les droits parce qu'ils avaient toute la force, ont été surpris de constater qu'il y a autre chose que la force du nombre et qu'il faut bien compter aussi avec l'intelligence. Elle a des ressources qui ne sont pas l'apanage commun. Mais elle les apporte à la Société pour l'œuvre commune.

Que les travailleurs manuels considèrent la valeur de cet apport. Que les intellectuels, de leur côté, constatent de plus près, pour l'estimer davantage, le mérite de leurs frères les ouvriers et que chacun, comprenant la force indispensable de l'autre, s'aperçoive qu'il vaut mieux s'entraider que s'opposer.

Nous nous sommes, par la victoire militaire, débarrassés de la présence des Boches. Nous de nerons définitivement délivrés d'eux que lorsque nous aurons, par une victoire de l'esprit français, chassé de notre vie sociale l'idée de lutte des classes du pontife Karl Marx, importité d'Allemagne.

André Tessonneau.

LES CONFÉRENCES FRANCO-ANGLAISES

MM. FRANÇOIS-MARSAL ET MILLERAND SUR LE PONT DU BATEAU QUI VA QUITTER L'ANGLETERRE

LA POLITIQUE SOCIALE A LA CHAMBRE

Les commentaires des journaux

Paris, 22 mai. — Les journaux sont unanimes à souligner l'importance de la majorité obtenue par le gouvernement. Ils constatent, avec le « Radical », que ce vote reproduit nettement, excellemment et énergiquement les véritables sentiments de la nation.

Pour l' « Echo de Paris », ce vote prouve que la France possède un gouvernement disposant d'une majorité pour pratiquer une politique de concorde, de reconstitution et de progrès social. C'est également l'avis de nombreux organes, notamment du « Petit Parisien », qui voit dans ce vote la certitude que le gouvernement est en mesure de pratiquer une importante politique sociale, laquelle, précise le « Figaro », laisse ouverte aux syndicats, toutes les voies légales.

Tous les journaux, à l'exception des socialistes, insistent sur les dispositions de la Chambre à suivre M. Millerand dans son programme de progrès social.

LES NOUVEAUX IMPOTS AU SÉNAT

Déclarations de M. François-Marsal — Intervention de M. Ribot

Paris, 22 mai. — La séance est ouverte à 14 h. 15, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

LES NOUVELLES RESSOURCES FISCALES

On reprend la discussion du projet de loi créant de nouvelles ressources fiscales.

M. de Monzie réclame une meilleure organisation de l'administration des finances qui est actuellement débordée.

M. d'Estournelles de Constant réclame des économies et l'abandon des coûteuses expéditions extérieures.

Discours de M. François-Marsal

La parole est ensuite donnée au ministre des Finances. M. François-Marsal annonce qu'un projet de réorganisation de l'administration des finances est à l'étude. Le ministre déclare ensuite que les impôts indirects frapperont surtout les objets non essentiels à la vie, par exemple le tabac, les boissons. Il faut adapter le régime fiscal au régime économique, ne pas menacer l'épargne et le capital. Le ministre indique qu'il faut supprimer les services parasitaires et restreindre les achats à l'extérieur. L'amélioration du change fait diminuer les charges du Trésor, en ce qui concerne la dette extérieure. Nous ne pouvons pas réduire immédiatement notre dette flottante, mais les traités signés et la confiance de nos alliés permettent d'assurer la solution de ce problème.

Intervention de M. Ribot

M. Ribot parle après le ministre. Il compare notre situation actuelle à celle de 1871. En 1871, on n'a pas tenu la balance égale entre les impôts directs et indirects; il ne faut pas encourir le même reproche. Jadis hostile à l'impôt sur le revenu, l'orateur en est devenu partisan; toutefois il faut limiter à 30-0/0 le maximum de cet impôt. L'Allemagne doit payer pour la reconstitution des régions dévastées, mais en attendant c'est la France qui fait les avances; l'Angleterre nous refuse injustement toute priorité, l'Angleterre peut équilibrer son budget sans les versements allemands, mais il n'en est pas de même pour la France.

M. Ribot est opposé à l'impôt sur le capital; il félicite le gouvernement de sa résistance aux tentatives récentes de dictature, bien qu'il soit partisan des libertés syndicales. Il déclare qu'on ne peut vivre sous la menace constante de grèves. Nous sommes en présence, continue M. Ribot, de problèmes de tout ordre, nous ne devons pas nous en effrayer. Les grandes vertus françaises ne sont pas mortes, ce sont elles qui, demain, feront vivre la France nouvelle.

Autres discours

M. Dominique Delahaye propose une limitation à la taxe successorale.

M. Fabiani dit que la question fiscale est intimement liée à la question sociale. Le projet ne lui donne pas satisfaction. Il aussi veut frapper le capital avant de taxer la consommation et il annonce qu'il déposera un contre-projet.

Le général Taufflieb demande la réduction du nombre des fonctionnaires; il montre du budget d'Alsace-Lorraine se chiffrant, en 1914, à près de 108 millions, qui atteint, en 1920, le chiffre de 378 millions; il trouve trop élevé le nombre des fonctionnaires français d'Alsace-Lorraine et demande la réduction des services du commissariat général qui se développent à l'excès.

La discussion générale est close. Sur la demande de M. Doumer, rapporteur général, le Sénat décide par 154 voix contre 131 sur 285 votants de fixer au lundi 24 mai sa prochaine séance, et la séance est levée à 18 h. 30.

L'Assemblée générale à Paris du Comptoir central d'achats industriels pour les Régions envahies

Un compte-rendu des opérations

Paris, 22 mai. — L' « Agence Havas » communique :

L'assemblée générale du Comptoir Central d'achats industriels pour les régions envahies, vient de se tenir, sous la présidence de M. Charles Laurent, président du Conseil d'administration.

Le rapport du conseil d'administration sur les opérations exercées pendant l'exercice 1919 démontre la vitalité de l'entreprise et l'activité considérable déployée par cet organisme depuis la cessation des hostilités. Rappelons que cet organisme dû à l'initiative privée a été constitué, en 1916, par l'Association Centrale, pour la reprise de l'activité industrielle dans les régions envahies, sous la forme d'une société anonyme dans le but d'apporter son concours à l'Etat pour la reconstitution industrielle des régions sinistrées.

En vertu de la convention du 4 octobre 1917, le Comptoir Central effectue comme tiers mandataire et pour le compte de l'Etat, les achats de matériels, matières premières, outillage nécessaires aux industriels sinistrés.

Les chiffres fournis dans le rapport très documenté du conseil d'administration, montrent la part considérable prise par le Comptoir Central d'achats industriels, depuis l'armistice, dans la reconstitution des régions dévastées, et l'importance du concours qu'il a apporté à l'Etat dans cette tâche. Qu'il nous suffise d'indiquer que, pendant l'année 1919, le montant des commandes passées s'élève à 2 milliards 145.410.182 francs; le paiement sur les commandes faites atteignait pour le même exercice, le chiffre de 1 milliard 007.404.183 francs.

Dans son allocution, le président a d'ailleurs indiqué qu'au cours des premiers mois de 1920 l'activité du Comptoir Central ne s'est pas ralentie, l'ensemble des commandes passées s'élève 552.857 francs, soit une moyenne de 225 millions par mois, et le paiement, pour la même période, à 531.461.334 francs, soit une moyenne de près de 238 millions. Il est intéressant de signaler et de souligner les résultats importants de la formule heureuse de la collaboration de l'Etat et de l'initiative privée pour la reconstitution des régions sinistrées.

D'autre part, l'assemblée générale a approuvé diverses résolutions qui ont été présentées, et ratifié la nomination comme membres du Conseil d'administration de M. Théodore Barrois, président du Conseil d'administration de la Société des Mines de Lens, et de M. Grandel, administrateur général des établissements Kuhlmann.

VOIR, page 2, NOS DÉPÊCHES de la Dernière Heure

LES RÉPARATIONS ALLEMANDES

M. Millerand reçoit une délégation des commissions des finances et des affaires extérieures

Paris, 22 mai. — Le président du Conseil, assisté du ministre des finances, a reçu, ce matin, les sous-commissions des finances et des affaires extérieures, qui venaient l'entretenir de la question des réparations allemandes.

M. Millerand a mis la délégation au courant des entretiens de Hythe et a répondu à un certain nombre de questions qui lui ont été posées au sujet des meilleures méthodes techniques à employer pour l'application du traité.

AVANT LA CONFÉRENCE DE SPA

Une réunion de la Conférence financière de la Société des Nations

Paris, 22 mai. — Le Conseil de la Société des Nations vient de décider de remettre aux premiers jours de juin, la réunion de la conférence financière internationale qui avait été convoquée, à Bruxelles, pour la fin de mai.

Ce changement de date s'explique par les modifications qu'apportent à la situation financière, les négociations de Spa.

Quand le 15 avril, le Conseil de la Société des Nations convoqua pour la fin de mai une conférence financière internationale, la situation économique du monde était aussi troublée que possible. La défiance des milieux financiers se reflétait dans le cours des changes défavorables aux pays profondément atteints par la guerre, qui ne semblaient pas pouvoir se relever rapidement.

La Société des Nations proposa à chaque gouvernement de présenter à la conférence de Bruxelles, un exposé détaillé de sa situation économique et financière. On espérait que la clarté siècerait au rétablissement de la situation, mais chacun sait que cette clarté ne pouvait être complète, tant que l'indemnité allemande et les modalités de paiement ne seraient pas fixées. Aussi longtemps que ce point restait imprécis ni les gouvernements alliés, la France en particulier, ni le gouvernement allemand ne pouvaient présenter un exposé de leur situation financière. Cette difficulté sera tranchée par la conférence de Spa.

Il semble, d'autre part, qu'après la conférence de Spa, la conférence financière de la Société des Nations doive aboutir à des résultats que l'on pouvait à peine espérer le mois dernier.

Les délégués des différents gouvernements réunis pour examiner les moyens de rétablir le crédit international, pourront, en effet, étudier la question de la mobilisation de l'indemnité allemande. L'examen de cette question pourra, semble-t-il, servir de point de départ à des négociations, en vue de l'ouverture de crédit aux Etats producteurs de matières premières essentielles à la reconstitution de l'industrie européenne.

Le Conseil de la Société des Nations a demandé à M. Gustave Ador, ancien président de la Confédération suisse, d'accepter la présidence de la conférence financière de Bruxelles.

AU MAROC

Positions enlevées. — Nous avons 13 morts et 21 blessés

Taza, 22 mai. — Nous avons enlevé les fortes positions de Youdet Boukhalla, énergiquement défendues par les Bled-Oghrain, qui ont subi des pertes importantes en morts et blessés. Nous avons eu 13 morts, dont un officier, et 21 blessés.

La libération de la classe 1918

Officiellement, la libération de la classe 18 doit s'effectuer en deux échelons. Le premier, comprenant les hommes appelés du 15 au 17 avril 1917, est libérable les 28, 29 et 30 mai. Le second, qui comprend les hommes incorporés du 1er au 3 mai 1917, sera libéré du 12 au 30 juin prochain.

Mais l'autorité militaire, et de cela nous devons lui en savoir gré, a fait bénéficier les hommes de la classe 18 d'un congé de plusieurs jours, ce qui permet de les libérer par anticipation. Leur départ par petits groupes a commencé.

L'EMPIRE DES AIRS

Les malheurs de nos dirigeables

L' « A. T. N° 9 » qui devait aller de Toulon à Alger, brûle au départ

Paris, 22 mai. — Le dirigeable « A. T. n° 9 », du centre d'Aubagne, faisant des préparatifs en vue d'accomplir, pour la première fois, la traversée de la Méditerranée en se rendant de Toulon, son port d'attache, à Alger.

Tout était prêt et le commandant du dirigeable n'attendait plus qu'un temps favorable pour accomplir son raid, lorsque, sans raison apparente, le dirigeable prit feu et fut en partie détruit.

L' « A. T. N° 18 » qui devait remplacer l' « A. T. N° 9 » est en panne

Un dirigeable a atterri l'avant-dernière nuit, vers deux heures du matin, dans une clairière, près de Saint-Etienne.

Bien que n'ayant pas subi de graves dégâts, le dirigeable ne pourra, semble-t-il, repartir par ses propres moyens.

Il devait remplacer l' « A. T. n° 9 ».

LES CONGRÈS

UN CONGRES A PARIS du SYNDICAT des AGENTS TECHNIQUES DE LA MARINE

La fermeture des arsenaux

Paris, 22 mai. — Les délégués du syndicat des agents techniques de la marine se sont réunis en congrès, le 19 mai. Ils ont examiné la constitution d'une commission chargée d'étudier la fermeture d'arsenaux et d'établissements de la marine ou leur cession à des firmes industrielles.

Ils ont voté une motion protestant contre le projet de fermeture ou de cession envisagé sans profit pour personne, au seul bénéfice d'intérêts privés.

UN CONGRES DE SYNDICATS PROFESSIONNELS

Paris, 22 mai. — La conférence des travailleurs, fondée en novembre 1919, qui groupe 743 syndicats, représentant plus de 100.000 adhérents, tient, à partir d'aujourd'hui, son congrès confédéral.

Ses travaux se poursuivront les 23 et 24 mai.

L'action professionnelle de cette organisation, qui est nettement opposée aux entreprises socialistes, a pour objet d'améliorer progressivement le sort des travailleurs.

La première séance s'est ouverte samedi matin, à 9 heures 30, et fut spécialement réservée à des résolutions, par catégories professionnelles ayant pour objet de préciser le rôle et l'organisation des fédérations.

Les séances du dimanche et du lundi pourront d'examiner l'œuvre exacte de la confédération et de diriger ses efforts de propagande vers la solution des questions de l'heure actuelle.

Une collision de trains à Jarosiaw

Sept morts et dix-sept blessés

Varsovie, 22 mai. — Une collision de trains s'est produite à Jarosiaw. On compte 7 morts et 17 blessés.

LA RÉVOLUTION MEXICAINE

Le général Carranza tué

Une dépêche officielle du Mexique annonce que le général Carranza a été tué jeudi matin.

Le maréchal Pétain à Meyence

Meyence, 22 mai. — Le maréchal Pétain, venant de Coblentz, arrivera en automobile, à Meyence, le 26 mai, vers 17 h. 17. Les troupes de la garnison lui rendront les honneurs; il sera en Palais ducal l'hôte du général Degoutte. Le soir, une réception en son honneur aura lieu au Cercle de la garnison. Le maréchal repartira pour Paris, mardi, dans la matinée.

Lettre de Bruxelles

LES TROIS GRANDS PARTIS NATIONAUX ET LES ÉLECTIONS DU 16 MAI. — LES NAIVETÉS SOCIALISTES. — LA QUESTION HOLLANDAISE. — LES RAPINES ALLEMANDES

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 20 mai 1920.

L'élection sénatoriale partielle du 16 mai est un succès pour les éléments d'ordre. Les catholiques et les classes moyennes l'emportent d'une façon très nette sur les libéraux et sur les socialistes. Les prétentions de ces derniers à se mettre au-dessus des lois, leurs menaces incessantes de grèves ou de révolutions, leurs vantardises, ont reçu à Bruxelles et à Anvers une cuisante leçon. Souhaitons qu'elle ne soit pas perdue et que les chefs socialistes fassent comprendre à leurs trop bouillants sous-ordres que si leur drapeau rouge a eu des succès incontestables en Belgique, ces succès ne leur ont pas donné le droit de parler et d'agir en maîtres.

Les socialistes n'ont pas eu la majorité en novembre 1919. Ils se sont agités comme s'ils l'avaient, trompant la classe ouvrière sur leur véritable situation et lui promettant des choses qu'ils étaient incapables et impuissants de réaliser. Le corps électoral du 16 mai les a rappelés durement à l'humilité et à la raison. Ce ne sera pas la dernière fois s'ils persistent à jouer au marmore, comme ils l'ont encore fait, le lendemain de l'élection, en publiant dans leur journal officiel, un appel à la grève générale pour soutenir le mouvement révolutionnaire de la Confédération Générale du Travail de France.

Cet appel décemment n'a eu aucun retentissement dans le pays. Naturellement. Mais vous toucher, avec lui, la défiance de la entrance socialiste : le manque de sens politique, le méconnaissance absolue des réalités, la naïveté enfantine qu'ils apportent à résoudre les plus graves problèmes, et le bluff dont ils enveloppent jusqu'à la moindre de leurs opérations.

Demander la grève générale des travailleurs belges pour soutenir une entreprise révolutionnaire française, au moment même où, Millerand en tête, la France secoue le joug des bolchevistes parisiens, c'est évidemment dépasser la mesure permise et se délivrer un certificat d'incapacité sociale et politique. Les électeurs qui, le 16 mai, avaient déjà mis au pas les tambours-majors de notre société, en ont bien ri.

On a ri aussi, mais un peu jaune, du côté libéral. Etre en recul à Bruxelles, centre puissant du libéralisme belge, n'est pas banal. Mais de ce côté aussi, on a péché contre le bon sens. On n'a pas assez compris que, depuis la guerre, il n'était plus bon de flirter avec l'anticléricalisme, que celui-ci était insuffisant pour galvaniser les masses et qu'il leur fallait, à celles-ci, un programme social positif et non point de vagues proclamations où la démocratie était en jeu, mais où il y avait encore trop de rappels de l'odieuse doctrine manchestériens passée.

C'est de cette imprévision qu'a surtout souffert le libéralisme. Ainsi dans tous nos journaux, le même mot d'ordre circule : « il faut un Congrès, il faut un programme précis. Il faut des œuvres. Il faut une doctrine sociale. » Tout cela manque au vieux libéralisme. Tout cela lui manquera toujours, parce que s'il avait tout cela, il ne serait plus le libéralisme.

En attendant, les récriminations montent de toutes parts, contre les dirigeants du parti et l'on peut prévoir que le Congrès libéral, que la presse veut voir organisé, votera contre la participation des libéraux au Gouvernement, et ces jours-ci, le député de Tournai, M. Janson, a dû s'employer à fond pour éviter que les représentants libéraux ne votent un blâme à M. Hymans.

Du côté catholique, et pour toutes les raisons que je viens d'essayer de préciser, le succès a sourit. Mais ce serait un tort de penser que ce sont les anciennes habitudes électorales qui ont prévalu. Il est certain que les catholiques auraient eu le même sort qu'en novembre 1919 et que les libéraux le 16 mai, s'ils n'avaient pas fait tout récemment les professions de foi sociale dont vous avez parlé en leur temps. Ce sont ces professions de foi là qui ont placé les catholiques à la tête du mouvement qui doit régénérer la société dans le christianisme. C'est parce qu'ils se sont affirmés sociaux que le peuple a pu de grandes espérances se lever de leur côté, alors que du côté socialiste venaient des déceptions troublantes, que le corps électoral s'est orienté à droite et a donné confiance aux catholiques.

Ceux-ci ont fait preuve de clairvoyance et de patriotisme. Ils en ont été récompensés. Nul doute que le pays ne se trouve bien également de la décision prise par le Gouvernement de suspendre les relations avec la Hollande, à propos du traité en préparation. L'opinion publique continue à se soulever contre ce traité qui anéantirait les sacrifices consentis par la Belgique pour écraser l'Allemagne. Et ce n'est pas au moment où, au sujet du Grand-Duché de Luxembourg, les grandes puissances conscientes de nos droits, nous donnent carte blanche, qu'il serait juste et raisonnable de céder du côté du Nord.

Evidemment, ces frictions sont regrettables. Il vaudrait mieux qu'elles ne se produisent pas. Mais à l'intransigeance hollandaise, la Belgique ne peut qu'opposer la légitimité de ses droits. Ce n'est pas parce que chez nous, les socialistes recommencent à déclamer contre la caserne et l'armée, en ressuscitant leurs vieux clichés de paix universelle, ce n'est pas parce que quelques Flamingants placent la Flandre au-dessus de la Belgique et, avec de l'or venu d'outre-Meuse et d'outre-Rhin, osent de faire croire que la Belgique de 1920 n'est plus celle de 1914, que l'on peut supposer que nous ne revendiquerons pas nos droits.

Ceux que les Boches n'ont pu faire fléchir se cédèrent pas. Dans cet ordre d'idées, un décret officiel daté du 1er mai nous donne une idée des dévastations effarantes dont nous avons souffert à cause des Allemands. Ceux-ci nous ont pillés systématiquement, dans des proportions telles que l'on a jusqu'ici retrouvé chez eux : 14.300 machines, 2.206 locomotives, 77.805 wagons, valant 1 milliard 113 millions ; des valeurs pour 2 milliards 285 millions ; des bijoux, argenteries, objets d'art, livres, etc., pour 203 millions; 24.000 bovins, 1.400 chèvres, 14.300 ovins, 8.470 porcins, 19.000 volailles... Ils nous coûtent bien de compte.

G.